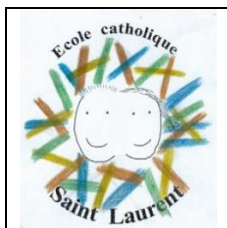


REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2025-2026



Ecole primaire Saint-Laurent
7 rue Reboutade
84 800 L'Isle sur la Sorgue
tel/fax : 04 90 38 14 88
mail : elementaire.stlaurent@orange.fr

HORAIRES DE L'ECOLE :

La classe a lieu tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30,

2 samedis matins de 8 h 30 à 11 h 30 dans l'année.

Une garderie est proposée **le matin de 7 h 45 à 8 h 15** et **le soir de 16 h 30 à 17 h 55**. Plus d'entrée possible entre 8h et 8h15

ENTREES ET SORTIES DES ENFANTS :

Le matin, chaque enfant de petite et moyenne sections est accueilli devant la salle d'accueil, avec ses parents.

Pour les autres enfants, un enseignant les accueille au portail.

Au moment des sorties de classe, et **par mesure de sécurité, il est demandé aux parents de s'avancer vers le portail pour venir chercher leurs enfants.**

Notre école ne dispose pas de parking spécifique, il est donc recommandé aux parents, qui doivent mener leur enfant à l'école, en voiture, de faire preuve de civisme. Merci de :

- se garer au mieux sur les espaces prévus à cet effet ou faire un **dépose-minute (veiller à ce que le cartable soit dans l'habitacle de la voiture afin de faire le plus rapidement possible)**
- laisser libres les voies d'accès à l'école, permettant de circuler sur la place de la Juiverie (Plan Vigipirate)

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS :

Vous pouvez communiquer avec l'école et les enseignantes soit par email, soit par la messagerie du blog.

1. Le blog « toutemonannée.com » permet de prendre connaissance de toutes les nouvelles informations concernant l'école et votre enfant, de visionner les photos des sorties scolaires et de consulter les devoirs (particulièrement en cas d'absence de votre enfant). Le code d'accès sera collé dans le cahier de liaison.

Il est donc indispensable de vous réinscrire chaque année sur le blog.

2. Le cahier de liaison est consacré uniquement aux demandes d'autorisation et aux remarques concernant le comportement de votre enfant. **Toutes ces feuilles doivent être obligatoirement signées.**

Les parents pourront y signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte et y inscrire une **demande de rendez-vous au minimum 48h à l'avance.**

3. **Les emails** servent uniquement à informer ou prendre des rendez-vous.

Toute discussion ou désaccord doit être traité en présentiel.

Nous vous demandons de respecter les horaires d'envoi fixés par les enseignants lors de la réunion de rentrée.

Seuls les mails respectant ces règles seront susceptibles d'obtenir une réponse.

MATERIEL :

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette au nom de l'enfant. **Le scotch doit être mis sur la couverture plastique et non sur le livre.**

Toute dégradation occasionnée par les enfants (mobilier et propriété) sera entièrement à la charge des parents.

ABSENCES/RETARDS :

L'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Rappel : L'école n'est pas une garderie et encore moins une infirmerie : si votre enfant a de la fièvre, ou s'il n'est pas bien, il ne sera pas bien à l'école. Pensez à lui, mais aussi aux autres enfants qui risquent la contagion.

Il vous appartient donc de prévoir dès maintenant de faire garder votre enfant, en cas de nécessité.

Les parents doivent impérativement prévenir, le jour même, l'école de toute absence de leur enfant et fournir un motif écrit par mail ou sur le cahier de liaison. En cas de suspicion de maladie contagieuse, ne pas mettre votre enfant à l'école pour éviter toute contamination.

Pour les absences, un certificat médical est exigé en cas de maladie contagieuse. Au-delà de quatre absences consécutives injustifiées par mois à l'école, les services académiques sont informés de la situation. Si l'enfant est malade, les devoirs seront à récupérer à l'école (et non envoyés par mail).

Suite à de nombreux abus et à la banalisation des absences, nous rappelons que l'école est obligatoire. De ce fait, les enseignantes ne cautionnent pas les absences autres que celles motivées pour des raisons de santé ou des raisons graves. Par conséquent, **aucun travail ne sera donné à l'avance pour les autres motifs.**

En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école.

Le portail ferme à 8h30 (excepté pour les PS/MS). **En cas de retard, l'enfant devra aller chercher un billet de retard dans le bureau de direction avant de se présenter en classe.** Trois retards entraîneront une convocation avec avertissement.

RESPECT DE SOI MEME ET RESPECT DES AUTRES :

Chaque élève devra :

- se présenter à l'école dans une tenue correcte.
- s'interdire des jeux brutaux, les coups, les mots grossiers, de mâcher du chewing-gum,
- respecter les adultes et ses camarades, les locaux et le matériel mis à sa disposition.

LES PARENTS SONT PRIÉS DE :

- Respecter les horaires d'entrée autant que de sortie.
- **Ne pas donner à l'enfant des médicaments à prendre à l'école, même avec une ordonnance.** (L'enfant revient à l'école lorsque tout risque de contagion est fini.)
- Veiller à la tenue générale des enfants : **seulement des boucles d'oreilles non pendantes**, coiffure correcte, pas de coiffure trop originale, pas de jupe ni de short ni de tee-shirt trop court, pas de claquettes ni de chaussures à talons, ni vernis, ni maquillage... **Les enseignantes et le chef d'établissement sont seuls juges de la décence d'une tenue vestimentaire et décident de la mesure à prendre qui sera sans appel.**
- **Ne pas donner d'écharpe ni de foulard pour des raisons de sécurité. Seuls les tours de cou sont autorisés.**
- **Vérifier régulièrement la propreté particulièrement des cheveux et des ongles. En cas de poux, l'enseignant doit être prévenu immédiatement et l'enfant devra rester chez lui le temps du traitement.**
- Ne pas autoriser de matériel scolaire à gadget qui pourrait les distraire.
- Respecter les goûters du matin autorisés (fruits frais, fruits secs, compote **uniquement**)
- Pour les anniversaires, **ne pas apporter de sachets individuels.**

ASSURANCES :

Vous avez souscrit obligatoirement à l'assurance de l'école : **la mutuelle St Christophe** qui comprend, à la fois, **la responsabilité civile**, celle-ci couvre les dommages causés à autrui, et **l'assurance scolaire**, qui prend en charge également les dommages corporels et matériels sur votre propre enfant.

PERTE OU VOL :

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de bijoux, d'apport d'argent de poche, d'objets précieux et de jouets appartenant aux enfants. Les jeux apportés à l'école doivent obligatoirement tenir dans un sac-banane, accroché à la taille. Des sacs-bananes sont en vente à l'école.

Les transactions de jeux sont défendues à l'école. **En classe de PS/MS, aucun jouet de la maison ne doit être apporté** (sauf pour la garderie du soir).

TENUE :

- Les **jours de sport**, les enfants devront être en tenue : short, survêtement, **polo de l'école (et veste zippée de l'école selon le temps)**, baskets, et avoir une casquette et une gourde personnalisée. Sinon, il restera à l'école. **En cas de dispense de sport, un certificat médical devra être fourni.**
- Pour toute sortie scolaire, **le polo et la veste zippée de l'école sont obligatoires.**

SANCTIONS :

Selon la gravité des faits, l'équipe éducative se réserve le droit de poser et de consigner dans un registre de l'école, les sanctions suivantes : observations, rencontres avec les parents, avertissements et conseils de discipline.

La signature des parents
précédée de la mention « lu et approuvé »

La signature des enfants
précédée de la mention « lu et approuvé »